

Comité Syndical du 30 Janvier 2020

DELIBERATION N° 2020-01-012

Plan d'actions 2020

Nombre de membres 98			Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du vingt-trois janvier deux mille vingt, une nouvelle convocation du comité syndical a été faite le vingt-quatre janvier deux mille vingt, en vertu de l'article 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'an deux mille vingt, le trente janvier à dix heures trente, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée par le Président s'est réunie dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur TATTI François. Monsieur POLI Xavier a été désigné secrétaire de séance. S'agissant d'une re-convocation, le comité peut valablement délibérer sans condition de quorum
En exercice	Présents	Votants	
98	13	13	

Présents :

Mesdames : SOTTY Marie-Laurence, MARIOTTI Marie-Thérèse, COUDERT Antoinette, BARTHELEMY Roxane.

Messieurs : TATTI François, GIORDANI Jean-Pierre, GUIDONI Pierre, GIFFON Jean-Baptiste, VIVONI Ange-Pierre, POLI Xavier, MATTEI Jean-François, BERNARDI François et GAMBOTTI Alexandre.

Absents représentés:

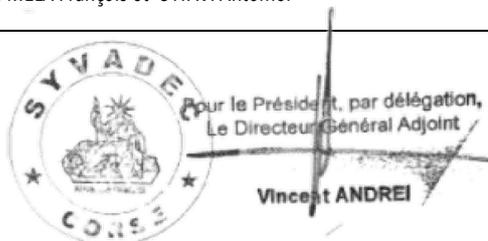
Absents :

Mesdames : CIAVAGLINI Joëlle, COLONNA D'ISTRIA Jeanne-Andrée, CORTICCHIATO Caroline, PINZUTTI Jeanine, SANTONI BRUNELLI Marie-Antoinette, ZUCCARELLI Marie, PIPERI Linda, VESPERINI Françoise, BRUNINI Angèle, BATESTINI Serena, BIANCARELLI Gaby, CULIOLI Cécile, GIUDICELLI Valérie, NATALI Anne-Marie, BURGUET MORETTI Amandine, VELLUTINI Dorothée, et MAURIZI Pancrace.

Messieurs : LACOMBE Xavier, GIANNI Don Georges, PINELLI Jean-Marc, ANTONIOTTI Jean-Nicolas, BIANCUCCI Jean, CAU Pierre-Louis, DOMINICI François, FAGGIANELLI François, FAGGIANELLI Charles, FERRANDI Etienne, FERRARA Jean-Jacques, FILONI François, HABANI Yoann, PASQUALAGGI Jean-Marie, POGGIALE Pierre-Jean, SARROLA Alexandre, SBRAGGIA Stéphane, VINCILEONI Antoine-Mathieu, VOGLIEMACCI Charles-Noël, SIMEONI Gilles, MILANI Jean-Louis, LUIGGI Pierre-Noël, MASSONI Jean-Joseph, MORGANTI Julien, CASTELLANI Michel, ZUCCARELLI Jean, ROSSI Dominique, NATALI Lucien, ARMANET Guy, VALERY Jean-Noël, POMPA Joseph, SERRA Jean-Marc, GIANNI Don Georges, LUCCHINI Jean-François, POLVERINI Jérôme, MELA Georges, TAFANI Joseph, MARCHETTI François, SEITE Jean-Marie, ACQUAVIVA François-Xavier, MOZZICONACCI José-Pierre, ISTRIA Patrice, BARTOLI Paul-Marie, LEANDRI Jean-Yves, MARCELLESPIERRE Pierre, DEGORTES Pierre-Paul, GRAZIANI Frédéric, GAVINI Jean-Baptiste, SINDALI Antoine, NICOLINI Ange, GALETTI Joseph, GIORGI Antoine, GRAZIANI Bernard, ARENA Jean-Baptiste, MICHELI Felix, POLI Jean-Toussaint, ANTONIOTTI François, LIONS Paul, MORTINI Lionel, SAULI Joseph, BRUZI Benoit, DE MEYER Jean-Michel, PASQUALINI Lionel, NICOLAÏ Marc-Antoine, VINCIGUERA Jean-Hyacinthe, MELA François et OTTAVI Antoine.

Certifié exécutoire,

après transmission en Préfecture le : 17/02/2020
 et de la publication de l'acte le: 17/02/2020



Accusé de réception en préfecture
 02B-200009827-20200130-2020-01-012-DE
 Date de télétransmission : 17/02/2020
 Date de réception préfecture : 17/02/2020

Monsieur le Président expose :

Les orientations stratégiques 2016-2020 du Syvadec ont été adoptées par délibération n°2016-02-023 du comité syndical en date du 24 février 2016.

Il a été acté que chaque année un bilan de l'année écoulée ainsi qu'une actualisation des orientations stratégiques seraient effectués au sein des commissions et présentés aux membres du Comité Syndical.

Les orientations se déclinent suivant quatre axes stratégiques retenus :

- Axe 1 : Moderniser et finaliser notre réseau d'infrastructures et assurer la sécurité de traitement
- Axe 2 : adapter nos filières de valorisation et notre service aux objectifs ambitieux de nos adhérents en matière de tri
- Axe 3 : Optimiser la qualité du service et maîtriser les coûts
- Axe 4 : Concevoir et diffuser les outils pour réduire les déchets

Après présentation du bilan des actions 2019 et des orientations 2020 telles que portées dans le rapport annexé à la présente délibération.

Considérant les avis favorables, à l'unanimité de la commission prévention et valorisation du 2 décembre 2019 et de la commission infrastructure du 5 décembre 2019,

Monsieur le Président demande aux membres du comité Syndical de se prononcer sur la présente délibération.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré:

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les avis favorables à l'unanimité des commissions thématiques tels rappelés ci-avant

Considérant le rapport annexé portant sur le bilan 2019 et le plan d'actions 2020

Ouïe l'exposé du Président,

- **A l'unanimité :**
- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Approuve le bilan des actions 2019
- Valide le plan d'actions 2020

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

François TATTI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20200130-2020-01-012-DE
Date de télétransmission : 17/02/2020
Date de réception préfecture : 17/02/2020